

TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Matawinie, que les membres du Conseil municipal du TNO, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 17 septembre 2025 à 16 h aux bureaux de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1, Baie du Poste, TNO

Matricule : 7586-36-7416

Lot : N/A (bail de villégiature)

Objet : Accepter deux bâtiments principaux qui, à la suite d'un lotissement de terrains projetés, auraient des marges latérales inférieures à la norme (12,15m au lieu de 15m), ce qui contrevient à l'article 4.3.1 du règlement de zonage TNO-31-1995. De plus, la demande concerne un bâtiment accessoire (garage) qui, à la suite d'un lotissement de terrains, aurait une superficie supérieure à celle de l'habitation (158,9 m² au lieu de 82,4 m²), ce qui contrevient à l'article 4.3.5-f) du règlement de zonage TNO-31-1995.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À RAWDON, CE NEUVIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ



Édith Gravel

Directrice générale et greffière-trésorière